



HAL
open science

Chypre. Une île coupée en deux par un conflit gelé et une “ ligne verte ” devenue une frontière

Pierre Herrmann-Le Mouel

► **To cite this version:**

Pierre Herrmann-Le Mouel. Chypre. Une île coupée en deux par un conflit gelé et une “ ligne verte ” devenue une frontière. 2021. hal-04092145

HAL Id: hal-04092145

<https://hal.univ-reims.fr/hal-04092145>

Submitted on 4 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

[Aller au contenu](#)

CHYPRE - UNE ÎLE COUPÉE EN DEUX PAR UN CONFLIT GELÉ ET UNE « LIGNE VERTE » DEVENUE UNE FRONTIÈRE

L'île de Chypre, en Méditerranée orientale, est le théâtre d'un conflit géopolitique gelé depuis des décennies : l'invasion de la Turquie en 1974 ayant abouti à couper l'île en deux entités. Au sud, la République de Chypre, qui contrôle 60 % de l'île, est le seul État souverain, reconnu par la communauté internationale et membre de l'Union européenne. Au nord, la République Turque de Chypre du Nord autoproclamée en 1983, qui couvre 35, % de l'île, et qui n'est reconnue que par Ankara qui la maintient sous perfusion économique, financière, militaire et politique. Ces deux territoires sont séparés par une longue zone démilitarisée - appelée « Ligne Verte » - contrôlée par les forces militaires et policières de l'UNFICYP de l'ONU. Cette ancienne ligne de cessez-le-feu est devenue - de facto ou de jure selon les protagonistes - une frontière à la forme, à la structure et aux dynamiques spécifiques. Depuis 2010, la découverte de gisements d'hydrocarbures ravive les tensions régionales et déporte les conflits territoriaux et frontaliers de l'île vers les mers bordières.

SOMMAIRE

[Légende de l'image satellite](#)[Présentation de l'image globale](#)[Chypre : La « Ligne Verte », une discontinuité conflictuelle aux multiples définitions](#)[Sources et bibliographie](#)[Contributeur](#)

LÉGENDE DE L'IMAGE SATELLITE

[Retour au sommaire](#)

Cette image de l'île de Chypre, à l'est de la mer Méditerranée, a été prise par le satellite Sentinel 2B le 5 novembre 2019. Il s'agit d'une image en couleurs naturelles de résolution native à 10m.

Contient des informations © COPERNICUS SENTINEL 2019, tous droits réservés.

PRÉSENTATION DE L'IMAGE GLOBALE



La « Ligne Verte », une discontinuité conflictuelle aux multiples définitions

La Turquie et de la Syrie

Compte de la taille du département des Landes (2e département métropolitain en superficie), elle est la troisième plus grande île de la Méditerranée orientale. La péninsule de Karpas et le Cap Saint-André sont situés à seulement une centaine de kilomètres de la Syrie, et la rive nord de l'île et Kyrenia

La structure tectonique et topographique de Chypre est particulièrement accidentée, mais assez simple dans son agencement général. Du nord au sud, on distingue nettement sur l'image la chaîne de Kyrenia et la péninsule de Karpas qui tombent brutalement au nord face à la Turquie dans la mer. Au centre de l'île, la grande dépression centrale - ou plaine de la Mésorée - est polarisée par la capitale Nicosie et jouait un rôle majeur avant d'être coupée en deux. Au sud, se déploie la chaîne du Troodos, qui culmine au Mont Olympe à 1.952 m, puis les chaînons littoraux méridionaux qui ouvrent sur la baie de Limassol à l'est et la péninsule d'Akamas à l'ouest.

Les ressources de l'île étaient jusqu'ici relativement limitées. Avec son climat méditerranéen particulièrement chaud en été atteignant régulièrement 40°C et son paysage montagneux, l'agriculture occupe une place limitée autour des traditionnelles cultures méditerranéennes (céréales, olives, vignes et agrumes), complétées par l'élevage extensif et la pêche. Comme on peut s'en rendre compte sur la carte, l'île de Chypre n'a aucun cours d'eau conséquent, et les rares qui parcourent les pentes du Troodos sont surtout saisonniers. Cependant, la découverte puis la mise en exploitation depuis le début des années 2010 de puissants gisements de gaz offshore dans tout l'est du Bassin méditerranéen (Égypte, Israël) accélèrent les recherches dans les eaux territoriales et la ZEE chypriotes, dont une partie sont convoitée par la Turquie.

La population de l'île se concentre principalement dans six villes et aires urbaines - Paphos, Limassol et Larnaka au sud, Kyrenia et Famagouste au nord - qui polarisent près des deux tiers de la population totale de l'île. A elle seule, l'agglomération de Nicosie, la capitale aujourd'hui partagée de l'île, réunit à elle seule un tiers de la population totale. Le reste de la population est réparti dans des villages ou des petites villes sur l'ensemble du territoire.

Cette situation démographique et géographique explique la part extrêmement importante des services dans l'économie de l'île. Au sud, l'agriculture ne représente plus que 3,8 % des emplois et l'industrie 15,2 % tandis qu'au nord, l'agriculture représente 6,2 % du PIB et l'industrie 8,4 %. Au nord comme au sud, le tourisme occupe une place considérable dans l'économie, tant pour ses sites archéologiques que ses plages.

Malgré sa petite taille et sa topographie accidentée, l'île de Chypre héberge trois entités étatiques ainsi qu'une zone délimitarisée administrée par l'ONU depuis maintenant plus d'un demi-siècle.

Une île partagée en quatre zones aux statuts géopolitiques différents

Du fait de sa position stratégique en méditerranée orientale, le contrôle de l'île a toujours été un enjeu géostratégique majeur pour les puissances continentales ou mondiales. Le passé tumultueux de l'île d'Aphrodite l'a fait changer de mains pas moins d'une dizaine de fois en 2000 ans. La population autochtone originelle s'est hellénisée sous Alexandre le Grand puis christianisée au I^{er} siècle. Encore aujourd'hui, la communauté Chypriote grecque orthodoxe demeure majoritaire. Après sa conquête par l'empire Ottoman en 1571, une population turcophone et musulmane s'est installée sur l'île et forme l'actuelle communauté Chypriote turque.

Devenue colonie britannique en 1878 afin, en particulier, de mieux protéger la Route des Indes et l'accès au Canal de Suez en complément de Gibraltar et Malte, Chypre n'a obtenu son indépendance qu'en 1960. Au prix cependant d'une constitution aux pouvoirs divisés sur des bases communautaristes et du maintien d'une présence permanente britannique sur l'île avec deux très importantes bases militaires au sud et à l'est. La situation politique n'ayant réussi qu'à envenimer les relations entre les communautés, leurs différends éclatent en conflit ouvert en 1963 et l'été 1974. La Turquie lance alors une première intervention militaire en juillet, suivie d'une véritable invasion en août qui lui permet de s'emparer du tiers septentrional de l'île. Aujourd'hui, Chypre est divisée en trois entités étatiques différentes.

Au sud, la République de Chypre (RdC) - ayant continué d'exister depuis 1960, mais aujourd'hui presque intégralement composée de Chypriotes grecs - occupe 59,4 % de la superficie de l'île.

Au nord, la zone occupée par la Turquie échappe au contrôle de la RdC. Ankara n'a eu de cesse de rendre cette occupation irréversible. Premièrement, cette zone regroupe quasi exclusivement des Chypriotes turcs et maintenant majoritairement des colons venus d'Anatolie entre 1975 et 1990. Deuxièmement, les Chypriotes turcs ont proclamé l'indépendance de la « République Turque de Chypre du Nord » (RTCN) qui encore aujourd'hui n'est reconnu par aucun autre État que la Turquie. Peu viable et sous perfusion économique, financière, militaire et politique d'Ankara, elle occupe 35,2 % de l'île.

Une zone-tampon délimitarisée plus ou moins large a été installée entre les deux entités, sous la responsabilité de l'ONU. Cette zone délimitarisée traverse toute l'île d'ouest en est et rend complètement inaccessible 2,7 % du territoire.

Enfin, les deux Sovereign Base Areas (SBA) britanniques sont des territoires sous souveraineté du Royaume-Uni disposant de leurs propres administrations et couvrant sur 2,8 % de la superficie de Chypre.

La « Ligne Verte » de Chypre : une « frontière » qui n'en est pas une

La zone qui sépare la RdC de la RTCN, surnommée « Ligne Verte », est avant tout une ligne de cessez-le-feu dont le respect est imposé par les « casques bleus » de la Force des Nations-Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) créée en 1964. L'UNFICYP y compte actuellement environ 1.000 personnes, dont 80 % de militaires, plus des policiers et des personnels civils fournis par environ 25 États. La « Ligne Verte » est donc très spécifique puisqu'elle appartient aux quatre grands systèmes frontaliers conflictuels gelés par la présence d'une force d'interposition internationale : la FINUL entre le Liban et Israël, la FNUOD dans le massif du Golan entre Israël et la Syrie et l'UNMOGIP dans le Cachemire entre l'Inde et le Pakistan.

Mais la « Ligne Verte » est perçue et définie de trois manières différentes. Pour autant, dans l'analyse de la dynamique frontalière, il convient de bien distinguer ce qui relève du droit international, de ce qui est donc de jure, du fonctionnement réel sur le terrain - donc de facto - et, bien sûr des jeux d'articulation entre les deux. Alors que la Ligne Verte était complètement fermée depuis 1974, la RTCN a décidé unilatéralement de l'ouvrir en 2003. Depuis, neuf points de passages ont été ouverts à travers le no man's land qui sépare les deux parties de l'île.

Pour la RdC, la Ligne Verte n'est effectivement considérée que comme une ligne de cessez-le-feu qui divise son territoire souverain entre une zone au sud sous contrôle de son gouvernement et une zone sécessionniste au nord occupée illégalement par la Turquie. La RdC refuse d'y voir une quelconque frontière internationale puisque ce serait reconnaître la partition de l'île entre deux entités étatiques.

En conséquence, elle n'y applique qu'un contrôle partiel afin de réguler l'immigration extra-européenne qui arrive depuis la partie nord. Cependant, le passage est interdit pour toute personne étant entrée sur l'île de Chypre par le nord, à l'exception des citoyens de l'Union européenne. Les Chypriotes turcs ont le droit de passage tant qu'ils possèdent une pièce d'identité de la RdC, mais les colons anatoliens et leurs descendants - qui ont la citoyenneté de la RTCN - n'ont aux yeux de la RdC techniquement aucune existence juridique et donc aucun droit de passage.

redécoupage de sa ZEE, la Turquie définit à sa guise ses frontières maritimes, profitant d'une absence de définition pérenne et universellement reconnue de la Ligne Verte à Chypre.

[Retour au sommaire](#)

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE



Site **Géoimage** du **CNES**

Les bases militaires britanniques sur Chypre

Laurent Carroué : Chypre - La base britannique d'Akrotiri, un site géostratégique majeur en Méditerranée orientale

<https://geoimage.cnes.fr/fr/geoimage/chypre-la-base-britannique-dakrotiri-un-site-geostrategique-majeur-en-mediterrane-orientale>

Les conflits frontaliers entre la Turquie et la Grèce

Fabien Vergez : Grèce / Turquie - Les îles grecques de Samos et Lesbos en mer Egée : tensions géopolitiques frontalières et flux migratoires

<https://geoimage.cnes.fr/fr/geoimage/grece-turquie-les-iles-grecques-de-samos-et-lesbos-en-mer-egee-tensions-geopolitiques>

Clara Loizzo : Grèce / Turquie - La vallée de l'Evros : une frontière nationale et communautaire sous fortes tensions migratoires

<https://geoimage.cnes.fr/fr/geoimage/grece-turquie-la-vallee-de-levros-une-frontiere-nationale-et-communautaire-sous-fortes>

Sites web et bibliographie

Le site officiel des forces de l'ONU, l'UNFICYP

<https://peacekeeping.un.org/fr/mission/unficy>

DREVET Jean-François, Chypre entre l'Europe et la Turquie, Paris, Karthala, 2011.

LAPIERRE Alexandre, Chypre, les espoirs du rapprochement communautaire, Paris, Publications Langues'O, coll. « Méditerranée(s) », 2018.

ROSSETTO Jean et Kalliope AGAPIOU-JOSEPHIDES (éd.), La singularité de Chypre dans l'Union européenne: diversité des droits et des statuts, Paris, Mare & Martin, coll. « Collection Droit public », 2012.

Article 1, paragraphe 1 de l' *Acte relatif aux conditions d'adhésion à l'Union européenne de la République tchèque, de la République d'Estonie, de la République de Chypre, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la République de Hongrie, de la République de Malte, de la République de Pologne, de la République de Slovénie et de la République slovaque, et aux adaptations des traités sur lesquels est fondée l'Union européenne - Protocole n°10 sur Chypre, 29 septembre 2003*[Retour au sommaire](#)

CONTRIBUTEUR



Pierre Le Mouel, doctorant, Université de Reims – Champagne Ardennes

[Retour au sommaire](#)

A propos de : Education jeunesse, geoimage, Chypre.

Cible/Demande de publication: geoimage.
